

Roumanie... à l'heure du changement

Sommaire

- Edito

Roumanie... à l'heure du changement

- Interview OVR-CH – DDC

- L'action de coopération des communes suisses en Europe centrale et orientale

- Echo du Bulletin trimestriel de l'Ambassade de Roumanie

Fin de mandat pour l'Ambassadeur Maxim
Le Président de la Confédération en Roumanie

- 2007 sera une année charnière

« OVR-International » à un tournant crucial

- Voyage d'étude à Bucarest

Ecole sociale de Lausanne

- Annonces

Rédaction : Rose-Marie KOCH, Pascal PRAZ, Hubert ROSSEL
Photos : Cristiane BEGUIN, Rose-Marie KOCH, Nathalie SENN,
Hubert ROSSEL

Qu'on le veuille ou non, que l'on trouve cela bien ou pas, la Roumanie fera partie de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007, avec les avantages et les contraintes que cela va apporter...

Qu'est ce qui va changer entre le 31.12.2006 à 23h59 et le 01.01.2007 à 00h01 ??

L'intégration européenne va arriver en force dans les villes et y est déjà bien visible... Mais quand arrivera le changement dans le monde rural ???

Pour nos associations, il est évident qu'une réflexion doit avoir lieu... le changement

« humanitaire à coopération » en cours sera plus rapide.

Peut-être aurons nous un plus grand rôle de conseil et d'accompagnement pour « nos villages », afin qu'ils bénéficient au mieux des avantages de l'intégration, qu'ils puissent déposer des dossiers, des demandes, etc... Le temps n'est pas venu de « lâcher » nos amis roumains... qui attendent de bénéficier de nos expériences et de notre amitié.

Et la Suisse dans tout cela ??

Au nom d'OVR, avec Christiane Béguin, nous avons rencontré des responsables de la DDC à Berne qui ont présenté le projet de loi sur la coopération avec l'Est, sur lequel le peuple suisse devra se prononcer le 26 novembre prochain. Vous trouverez dans ce numéro du Réseau un interview qui résume bien cette rencontre.

Ainsi, à fin 2007, la Suisse aura terminé le financement de projets en Roumanie et devra attendre les projets d'accords bilatéraux avec la Bulgarie et la Roumanie pour proposer un nouveau soutien, du même type que celui prévu, dès l'an prochain, aux dix pays concernés par cette loi.

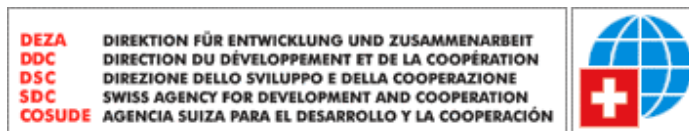
A ce moment-là, une collaboration avec les partenariats locaux OVR pourrait être mise en place... A nous de suivre ce dossier ...

Roumanie... à l'heure du changement... Car si les Roumains devront s'adapter, nous aussi avec eux, tant dans nos partenariats qu'à OVR-Suisse et OVR-International

Que nous réserve l'avenir ? Surtout que réserve-t-il aux Roumains... Nous allons le voir... Ensemble.

Pascal PRAZ
Président OVR-Suisse

Interview « Opération Villages Roumains »



A la demande de la DDC, OVR-CH s'est associée à la diffusion d'informations concernant la Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est sur laquelle le peuple suisse est appelé à voter le 25 novembre prochain. Nous en avons profité pour poser les questions ci-après à la DDC/Division de la coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI, auxquelles Monsieur Hubert Eisele a bien voulu répondre.

Pays	Pourcentage	Montant (millions CHF)
Pologne	48.90	489.02
Hongrie	13.07	130.74
République tchèque	10.98	109.78
Slovaquie	6.69	66.87
Lituanie	7.09	70.86
Lettonie	5.99	59.88
Estonie	3.99	39.91
Slovénie	2.20	21.96
Chypre	0.60	5.99
Malte	0.30	2.99
Projets prioritaires	0.20	2.00
Total	100%	1000

1. Le milliard de solidarité concerne les 10 pays de l'Est déjà membres de l'UE. Quelles sont les perspectives pour la Roumanie et la Bulgarie, qui adhéreront en 2007 ?

La loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, qui sera soumise au peuple le 26 novembre prochain, permet d'apporter à la Bulgarie et à la Roumanie un soutien analogue à la contribution à l'élargissement versée en faveur des dix Etats ayant rejoint l'UE en 2004. Un tel engagement devrait toutefois être approuvé par le Parlement sous la forme d'un crédit-cadre. Pour l'heure, la Suisse soutient la Bulgarie et la Roumanie à hauteur de 25 millions de CHF par année (2006) dans le cadre de son aide à la transition. Les projets en cours seront menés à terme après l'adhésion de ces pays à l'UE, mais aucun nouveau projet ne pourra être approuvé après le 31 décembre 2006.

2. Pouvez-vous nous dire comment sera réparti ce milliard de CHF et les raisons de ce choix ?

La contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie n'ira pas alimenter le fonds de cohésion de l'UE, mais sera investie dans des projets concrets que la Suisse sélectionnera conjointement avec ses pays partenaires. Ces projets doivent répondre aux besoins les plus urgents de la population et bénéficier en priorité aux régions périphériques les plus pauvres. Du point de vue thématique, notre soutien se limitera aux quatre domaines suivants : environnement, formation, sécurité et promotion commerciale. La répartition de la contribution suisse entre les dix Etats concernés se fonde pour l'essentiel sur la taille de la population et sur le revenu réel par habitant. Cela signifie par exemple que la Pologne, qui est un pays à forte population, recevra près de 49 % de la contribution suisse, soit quelque 490 millions CHF, tandis que Malte se verra accorder 0,3 %, soit 3 millions CHF.

3. Les projets seront gérés par la Confédération. Comment ? Partenaires locaux ? Représentations suisses ?

Après avoir sélectionné les projets en collaboration avec les pays partenaires, la Suisse en assurera le suivi et contrôlera régulièrement les résultats obtenus. Ces tâches relèveront de la compétence de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Dès que la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et le crédit-cadre correspondant auront été approuvés définitivement, la Suisse pourra conclure un contrat-cadre de coopération avec les dix nouveaux Etats membres. Chaque pays partenaire mettra sur pied un service de coordination nationale auprès duquel les projets pourront être déposés. La décision quant à l'approbation et à la mise en œuvre des projets sera néanmoins du ressort exclusif de la Suisse, dont la représentation sur place n'est pas encore définitive-

ment établie. Pour l'heure, nous partons du principe que la Suisse renforcera ses ambassades dans les Etats d'Europe centrale et dans les Etats baltes.

4. Des projets transfrontaliers pourraient-ils être soutenus par ce milliard de solidarité à la frontière commune entre la Hongrie et la Roumanie ? Inondations du Danube ? Soutien aux minorités hongroises de Roumanie ? etc.

Il est prévu de soutenir des projets transfrontaliers dans le cadre de la contribution à l'élargissement, notamment en matière d'environnement. Cette disposition s'applique aussi aux projets menés conjointement avec la Hongrie et la Roumanie. C'est ainsi que l'on pourrait par exemple imaginer un appui à la collaboration transfrontalière dans la vallée de la Theiss (Tisza) ou une aide à la mise en œuvre de la Convention des Carpates.

5. Quel sera le soutien de la Confédération à la Roumanie en 2008 ?

Etant donné qu'aucune aide à la transition ne peut être fournie à un Etat membre de l'UE, les projets soutenus par la DDC devront être menés à terme d'ici la fin 2007. Le Bureau de la coopération suisse à Bucarest fermera ses portes en mai 2008. Jusque-là, il conviendra d'évaluer les précieuses expériences rassemblées au fil des ans dans le cadre de la coopération entre la Suisse et la Roumanie. Il s'agira de préparer les partenaires locaux de façon à ce qu'ils puissent poursuivre les projets de manière autonome.

6. Qu'est-ce qui explique le retrait de l'aide de la Coopération suisse en Roumanie et en Bulgarie ces prochaines années, alors que nous savons tous que leur entrée dans l'UE ne va pas changer leur situation socio-économique du jour au lendemain ?

La Suisse ne peut pas fournir d'aide à la transition dans un Etat membre de l'UE. Cela dit, la Roumanie et la Bulgarie bénéficieront, à l'instar des autres nouveaux Etats membres, du soutien de l'UE dans le cadre de sa politique de cohésion. Les contributions prévues entre 2007 et 2013 s'élèvent à 6,85 milliards d'euros pour la Bulgarie et à 19,67 milliards d'euros pour la Roumanie. Il est permis de penser que ce soutien donnera une forte impulsion au développement de ces pays.

7. Si la DDC n'intervient plus en Roumanie et en Bulgarie, vers quels pays, non membres de l'UE,

son aide va-t-elle se tourner et pour quelles raisons ?

Outre le soutien qu'elle accordera aux dix nouveaux Etats membres de l'UE, la Suisse poursuivra son aide à la transition dans les autres pays partenaires. Il n'est pas prévu de modifier les priorités géographiques dans un avenir proche. Aujourd'hui, 70 % des moyens de la coopération suisse avec l'Est sont investis en Europe du Sud-Est, tandis que 30 % sont destinés à l'Asie centrale, au Sud-Caucase et à la Moldavie. En Europe du Sud-Est, il s'agit de l'Albanie, de la Bosnie et Herzégovine, de la Serbie, de la Macédoine, du Monténégro, de l'Ukraine et du Kosovo. Dans le Sud-Caucase, les pays bénéficiaires sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie et, en Asie centrale, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Il sera en revanche mis un terme au soutien apporté à ce jour aux projets menés en Russie. Le cadre financier du soutien apporté dans le cadre de l'aide à la transition se situera autour de 140 à 160 millions CHF par année, mais il devra être fixé encore plus précisément par le Parlement.

8. Quelle est la stratégie de coopération avec l'UE, à moyen et long terme ?

La stratégie suisse de la voie bilatérale sera maintenue telle quelle. La plupart des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE s'étendront automatiquement à la Roumanie et à la Bulgarie après leur adhésion à l'UE. Seul l'accord sur la libre circulation des personnes devra faire l'objet de nouvelles négociations.

9. Les Accords bilatéraux prévoient-ils le soutien de l'UE à des projets de coopération entre des organisations suisses comme OVR et leurs partenaires dans les pays membres à l'Est ?

Non, aucune convention de ce genre n'est prévue dans les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. OVR-CH a néanmoins la possibilité de participer, aux côtés de ses partenaires locaux, à la mise au concours de projets financés à partir du fonds de cohésion de l'UE. Cette possibilité est ancrée dans un accord sur les marchés publics de l'OMC. De plus, la Suisse et l'UE ont signé en 1999 un accord bilatéral sur les marchés publics, dans lequel le champ d'application de l'accord de l'OMC est étendu aux communes. Cet accord s'appliquera également à la Roumanie après son adhésion à l'UE.

10. A l'avenir, dans quelle mesure et sous quelles formes une collaboration entre la DDC et OVR-CH est-elle envisageable ?

La Suisse se retirera des projets menés en Roumanie à la fin 2007. Toute requête déposée par l'UE en vue d'obtenir de la part de la Suisse un soutien pour la Bulgarie et la Roumanie devra être approuvée par le Parlement sous la forme d'un crédit-cadre. Pour autant, bien sûr, que le peuple donne son aval à la loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'Est. Sinon, il n'existerait aucune base légale sur laquelle fonder un tel soutien.

11. Votre longue expérience de la coopération technique en Roumanie devrait vous permettre de conseiller nos associations OVR-CH sur l'interrogation suivante, souvent formulée : « Quel rôle peut jouer OVR-CH en Roumanie après son adhésion à l'UE ? »

A la différence de la Confédération, OVR-CH pourra, dans le cadre de ses possibilités, poursuivre ses activités en Roumanie même après l'adhésion de ce pays à l'UE. Les multiples activités mises en oeuvre par votre organisation peuvent, à l'avenir aussi, constituer une précieuse contribution au développement de la Roumanie. Le chemin vers la prospérité et une démocratie stable ne s'arrête pas aux portes de l'UE !

12. Si, le 26 novembre, le peuple refuse sa contribution à l'élargissement, quelles seront les conséquences pour la Suisse ?

Il va de soi que l'Union européenne respectera la décision prise par le peuple suisse et ne la remettra pas en question. L'UE pourrait toutefois choisir de tirer les conséquences de ce refus, ce qui risquerait de compromettre les précieux acquis de la voie bilatérale négociés jusque-là par la Suisse. Compte tenu des fortes imbrications économiques, une détérioration des relations avec l'UE pourrait rapidement avoir des répercussions négatives. Un « Non » à la loi fédérale sur la

coopération avec les Etats d'Europe de l'Est ne nuirait pas seulement à l'image et à l'économie de notre pays, mais compromettrait aussi notre investissement dans la coopération au développement en Europe de l'Est. En cas de refus, il n'existerait en effet plus aucune base légale pour poursuivre notre coopération éprouvée avec les Etats d'Europe de l'Est. La base légale actuelle deviendra caduque début mars 2008. Les programmes d'aide menés sur le long terme dans nos pays partenaires des Balkans, d'Asie centrale et du Sud-Caucase seraient remis en question avant même que leurs efforts de réforme sur la voie de la démocratie et de l'économie sociale de marché n'aient abouti.

13. Avez-vous un message à adresser à nos membres ?

Oui, j'aimerais leur adresser un double message : Premièrement, l'approbation de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est est d'une importance capitale pour la Suisse. Le processus de transition en cours dans les Balkans occidentaux, dans le Sud-Caucase et en Asie centrale n'étant pas encore terminé, il importe que nous puissions poursuivre notre coopération, afin de soutenir ces régions sur la voie de la démocratie et de l'économie sociale de marché. De cette manière, la Suisse sera en mesure de fournir une précieuse contribution à la sécurité et à la stabilité en Europe. L'approbation de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est permet également à la Suisse de contribuer à la réduction des disparités économiques et sociales dans les nouveaux Etats membres de l'UE. Deuxièmement, j'aimerais insister sur l'importance que la Suisse accorde – et continuera d'accorder – aux bonnes relations qu'elle a tissées avec la Roumanie. Et force est de reconnaître que les multiples échanges avec ce pays gagneront encore en importance après au terme de l'aide à la transition. Les activités de l'OVR s'inscrivent aussi dans ce tissu de réseaux et de contacts favorisant les échanges entre nos deux pays. J'estime dès lors que les activités que l'OVR déploie avec efficacité et efficience sont particulièrement précieuses dans ce contexte.

Le présent entretien a été réalisée suite à une lettre reçue de la DDC, en août 2006, dans le cadre du soutien d'OVR-CH à la Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, objet de la votation du 25 novembre prochain. Pour encourager les Associations OVR-CH dans leur coopération avec leurs partenaires roumains, nous citons : « (...) Les multiples activités déployées par votre association contribuent incontestablement à la promotion de la paix et du développement en Roumanie et nous les jugeons dès lors extrêmement précieuses. (...) Comme en témoigne la bataille référendaire autour de la Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, le principe d'une contribution à des Etats membres de l'UE suscite bien des controverses. L'incertitude qui entoure l'avenir de la coopération suisse avec la Roumanie ne donne donc que plus de valeur à vos efforts et à votre engagement (...). »

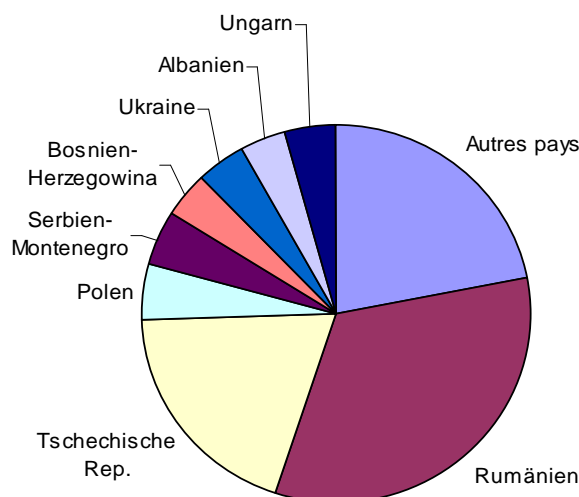
L'action de coopération des communes suisses en Roumanie

Le Conseil des Communes et Région d'Europe/Section suisse a mené, en novembre 2004, une enquête auprès de l'ensemble des communes suisses (2800) sur leur action de coopération en Europe centrale et orientale. En 2004, 187 communes ont fait part d'un engagement dans l'espace concerné contre 275 lors d'une enquête similaire en 1994. Ce sont les communes moyennes (2'000 à 5'000 habitants) qui sont les plus actives. A noter la diminution notable en dix ans (-32%) des communes engagées en Europe centrale et orientale, concernant surtout les petites collectivités de moins de 1'000 habitants.

Il est intéressant de constater que la Roumanie, comme en 1994, est la mieux dotée des 22 pays mentionnés. En effet 98 communes sur 187 déclarent lui avoir accordé de l'aide, c'est-à-dire plus de la moitié d'entre elles. 17 indiquent une collaboration avec l'*Opération Villages Roumains*. On peut admettre que certaines communes ayant délégué l'action à des asso-

ciations, tous nos membres actuels, issus d'un engagement des communes dès 1989, n'ont pas été pris en compte.

La nature des actions des communes est prioritairement humanitaire ou financière (2/5). Les autres contributions des communes mentionnées sont : les jumelages/partenariats, l'accueil de stagiaires, l'information ou la formation générale, la réalisation d'un projet d'assistance technique.



	1994	2004		1994	2004
Albanie	11	12	Lettonie	3	4
Arménie	1	8	Lituanie	0	2
Azerbaïdjan	0	1	Macédoine	0	7
Biélorussie	2	0	Moldova	0	3
Bosnie-Herzégovine	8	12	Pologne	21	14
Bulgarie	9	8	République tchèque	58	57
Croatie	12	8	Roumanie	135	98
Estonie	0	2	Serbie-Monténégro	1	14
Féd. Russie	20	8	Slovaquie	6	8
Géorgie	0	2	Slovénie	0	4
Hongrie	23	12	Ukraine	0	12

(Source : ASCCRE - Lettre de Communes d'Europe, décembre 2005)

Echos du Bulletin trimestriel de l'Ambassade de Roumanie

(3-4/2006)

Fin de mandat pour l'Ambassadeur Maxim

Dans ce Bulletin, l'Ambassadeur Maxim fait le bilan de cinq années passées à Berne, après un précédent mandat auprès des Nations Unies à Genève et exprime sa satisfaction d'avoir atteint les buts qu'il s'était fixés : « ...atteindre une meilleure connaissance entre nos deux pays et nos peuples, leur rapprochement et une coopération active dans tous les domaines d'intérêt réciproque... ».

Il se plaît notamment à « souligner avec fierté que jamais dans le passé les relations entre la Roumanie et la Suisse n'ont été aussi bonnes, aussi pleines de substances et aussi profondes. Jamais nos pays et nos peuples n'ont été si près l'un de l'autre... ». Monsieur Maxim évoque aussi ses nombreuses visites dans les différents cantons où il a pu constater la diversité de la coopération, notamment celle visant à la formation en Suisse de jeunes fermiers roumains.

Autre souvenir mentionné avec plaisir : « ... les rencontres annuelles, chaleureuses et amicales, avec les membres de l'Association Opération Villages Roumains, dont les actions pleines d'enthousiasme se sont transformées ces dernières années en un véritable réseau institutionnel d'amitié et de solidarité avec la Roumanie... ».

A notre tour, nous remercions Monsieur Maxim de l'intérêt qu'il a toujours manifesté aux actions de nos membres et lui souhaitons une retraite riche de nouveaux souvenirs.

Visite du Président de la Confédération en Roumanie

A l'invitation du Président de la Roumanie, M. Traian Băsescu, M. Moritz Leuenberger a effectué une visite officielle à Bucarest les 26 et 27 septembre. Les entretiens des deux présidents se sont déroulés dans une ambiance amicale et constructive, les sujets abordés visant tant la coopération bilatérale que les principales questions de l'actualité internationale et notamment européenne.

Le Président de la Confédération a également rencontré le Premier Ministre Călin Popescu-Tariceanu avec lequel ont été abordées des questions économiques et les échanges commerciaux entre la Roumanie et la Suisse, les investissements suisses en Roumanie, les modalités d'augmenter leur volume ainsi que la coopération bilatérale dans tous les domaines dans les années à venir.

L'adhésion de la Roumanie à l'UE a été appréciée comme un moment important et bénéfique pour développer et approfondir les relations économiques entre la Roumanie et la Suisse.

XI^e Sommet de la Francophonie, Bucarest 28 et 29 septembre 2006

L'éducation et la formation, les nouvelles technologies dans l'éducation et la Francophonie en Europe centrale et orientale ont été les thèmes principaux des délibérations. Lors de la solennelle cérémonie d'ouverture huit représentants des Etats et des gouvernements se sont succédé à la tribune. La seconde journée a été marquée par un huis clos des chefs d'Etat et de Gouvernement consacré à la mise au point de la *Déclaration de Bucarest*, adoptée lors de la clôture du Sommet. Par ailleurs, le Secrétaire général Abdou Diouf, a été reconduit pour un mandat de quatre ans à la tête de la Francophonie.

2007 sera une année charnière...

« OVR-International » à un tournant crucial

L'acceptation de l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007 met un terme à plusieurs années d'attente et à de nombreux mois de préparation pour mettre le pays aux normes européennes et le rendre « eurocompatible ». Tout n'est pas encore réalisé – loin s'en faut ! – mais l'impulsion est donnée et les orientations sont prises. Cette date restera marquée dans la mémoire collective des Roumains, même si cela ne résoudra pas tous les problèmes, comme par un coup de baguette magique, contrairement à ce que croient beaucoup de Roumains du monde rural.

Une OVR « refondée » ?

Cet événement capital nous interpelle aussi, dans la cadre de l'Opération Villages Roumains. Cela fait plusieurs années également qu'une réflexion se tient sur la suite à donner à notre action, entreprise en 1988 déjà : la phase humanitaire proprement-dite est dépassée (sauf dans des cas particuliers) ; elle a été suivie par une politique de développement basée sur la collaboration entre les communes occidentales engagées et les villages roumains partenaires, pour autant qu'une coopération réelle et sincère ait pu se mettre en place. C'est souvent l'absence de ce dernier élément qui a provoqué l'abandon de certains « parrainages » qui n'ont pu se transformer en « partenariats ». Sans interlocuteur crédible, pas de collaboration possible !

L'entrée de la Roumanie dans l'UE marque un tournant symbolique dans les relations entre ce pays et le reste de l'Europe ; les bases de la collaboration ne seront plus les mêmes, les critères non plus. Et la question se pose aussi de savoir si OVR doit continuer à agir de la même façon qu'elle l'a fait jusqu'à présent. A côté des binômes existants (une commune/association locale – un village), ne faut-il pas développer davantage la politique des projets englobant plusieurs villages, de l'étendre à tout un *judet*, voire à toute une région (puisque ces nouvelles unités administratives ont été créées en Roumanie) ? Ne faut-il pas monter plus de projets en collaboration avec des institutions officielles roumaines, ou étrangères s'impliquant en Roumanie ? Ne faut-il pas dépasser le cadre de la Roumanie et collaborer de façon plus active avec des ONG, des organismes nationaux ou des institutions européennes regroupant les pays d'une

même région (balkanique, danubienne, par exemple) autour de certains thèmes porteurs les impliquant de façon collective par des problèmes communs (le cas des Roms est emblématique de ce point de vue, tout comme celui des inondations du Danube) ?

Il faut, me semble-t-il, « refonder » la vision, la structure et la composition d'OVR-I ; telle quelle, elle n'est plus viable, par manque de coordination et par sa structure laissant planer des ambiguïtés voire des contradictions. Il faut envisager le futur et trouver une plate-forme d'action qui permette à chacun de pouvoir s'exprimer librement, ce qui n'est plus le cas actuellement. Une structure plus décentralisée pourrait permettre de faire évoluer les choses, sous la coordination de la Roumanie. Car c'est à elle de piloter les projets puisque c'est elle qui a la vue de terrain de la réalité des situations, au jour le jour !

On pourrait ainsi passer de la structure actuelle « OVR-I – Opération Villages Roumains-International » à une structure « OVR » tout court, en Roumanie, avec une dénomination roumaine, telle que, par exemple, « *Organisație Viață Rurală* » (Organisation Vie Rurale). L'important est de mettre sur pied une structure de droit roumain, qui garde le sigle OVR, et qui a en son sein des antennes occidentales, que ce soient les coordinations OVR actuelles, ou d'autres à venir qui viendraient s'y adjoindre éventuellement, sous des conditions à déterminer, si elles s'engagent dans la défense du monde rural dans la même optique et dans le même esprit qu'OVR.

La défense du sigle est importante, tant en Occident qu'en Roumanie. Des discussions avec le président d'OVR-Roumanie m'ont renforcé dans l'importance de la perception de « OVR » en Roumanie, avec sa signification occidentale et historique du début (même des historiens commencent à y faire référence dans leurs publications !), plus la nouvelle dénomination roumaine qu'on lui choisirait. Cette vision doit, bien sûr, faire l'objet d'un débat entre les différents partenaires de la structure actuelle d'OVR-I, mais elle donnerait une perspective nouvelle à notre mouvement, parallèlement à l'entrée de la Roumanie dans l'UE.

L'Assemblée générale OVR-I, à Nendaz

Les membres OVR-CH qui ont assisté à cette réunion des 17 et 18 juin derniers, à Nendaz, ont pu se rendre compte que la vie à OVR-I n'est pas toujours un long fleuve tranquille, au vu des questions de procédure soulevées par certains et des aspects de susceptibilité manifestés par les administrateurs de certaines coordinations nationales/régionales !

La demande d'adhésion d'une **nouvelle coordination belge (régionale)** qui, pour des raisons qui ne sont pas encore entièrement claires au niveau d'OVR-I, ne veut plus continuer à travailler avec la coordination belge actuelle, a considérablement marqué les esprits, tout en perturbant quelque peu l'ordre du jour (même si ce point y figurait !). La dissidence entre *PVR – Partenariat Villages Roumains*, la nouvelle venue, et la coordination *OVR-CFB/DGB – Communauté Française de Belgique/ Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiëns* semble actuellement irréconciliable. Et les problèmes belgo-belges sont montés au niveau international :

les coordinations OVR-F et OVR-CFB/DGB s'opposent violemment à cette adhésion, alors que les coordinations OVR-CH, OVR-RO et OVR-NL (dont les voix ont été « neutralisées » parce qu'ils étaient absents) la voient d'un œil favorable. Après de longues discussions, l'ensemble des membres présents a accepté que l'association *Partenariat Villages Roumains (PVR)* puisse participer aux différentes réunions d'OVR comme « association invitée », jusqu'à la prochaine Assemblée générale d'OVR-I, par le biais de 2 délégués. Les différents documents échangés entre les coordinations OVR leur seront aussi transmis à titre d'information.

Par ailleurs, pour ce qui touche la situation d'*ADR – Actie Dorpen Roemenië*, la coordination belge néerlandophone, un processus est aussi en cours, en vue d'un rapprochement d'ADR et d'OVR-I. Des activités se font déjà conjointement entre ADR et les coordinations OVR roumaine, belge francophone et néerlandaise (hollandaise). Le président d'OVR-I a été mandaté pour leur envoyer une lettre les invitant écrire un article de présentation à envoyer à chaque coordination nationale/régionale d'OVR-I, en vue de leur demande d'adhésion éventuelle.

La question d'*OVR comme entité juridique roumaine englobant OVR-I* est revenue une nouvelle fois sur le tapis. La réflexion avait déjà été abordée à l'Assemblée générale d'OVR-Roumanie, en avril dernier, dans le cadre de l'entrée de la Roumanie dans l'UE. Comme expliqué plus haut, elle viserait à créer une structure nouvelle, dont le siège social se trouverait en Roumanie, qui reprendrait l'acquis



Assemblée générale OVR-International à Nendaz [Photo Hubert Rossel]

d'OVR-I. Mais, actuellement, la *Loi* sur l'organisation de la vie associative n'est pas sûre ; en fait, la Roumanie vit sous le régime des *Ordonnances d'application*, qui ont déjà changé trois fois (2001, 2002, 2003) ! Puisqu'il est sûr maintenant que la Roumanie intégrera l'UE en janvier 2007, il faut attendre de voir comment la *Loi* va être formulée pour être « eurocompatible ». Ensuite, on pourra se déterminer pour voir quelle forme donner à cette nouvelle structure.

Parmi les différentes questions en cours abordées, signalons que le président d'OVR-RO a enfin une *voiture de fonction* pour permettre l'accomplissement de ses différents déplacements. Le financement, provenant de plusieurs coordinations nationales OVR, compense l'utilisation antérieure de son propre véhicule – pendant plus de 15 ans – au bénéfice d'OVR-I. Il est convenu qu'il prendra en charge les frais d'entretien à venir de ce véhicule ; d'où la nécessité impérieuse de faire appliquer dans chacune des coordinations le « principe de Dédommagement relatif aux déplacements, aux défraiements, à l'hébergement et à la contribution OVR-RO, chaque fois qu'une as-

sociation locale demande une intervention d'OVR-RO pour résoudre ses propres problèmes.

La « *Maison OVR* » est un autre sujet récurrent dont on parle depuis plusieurs années : nécessité – selon la nouvelle législation roumaine – d'avoir un siège social pour toute association reconnue, regroupement des archives du mouvement, lieu de rassemblement et vitrine d'OVR... Christiane et Pierre-Daniel Béguin avaient déjà fait part de leur intention de mettre un terrain à disposition d'OVR dans ce but, mais aucune réponse n'avait été apportée jusqu'ici. La présentation d'un dossier mettant en évidence une étude de fonctionnement et les coûts liés aux différentes solutions choisies a permis aux membres présents de se faire une idée plus précise des aménagements possibles. Cette Maison OVR pourrait/devoir aussi devenir un centre interculturel au niveau européen et permettre ainsi son autofinancement.



Visite de la future « *Maison OVR* » par le CA OVR-I à Morăreni - Rușii-Munți (MS) [Photo Hubert Rosse]

L'Assemblée générale a accepté, à l'unanimité de ses membres, le principe de l'acceptation de la donation de la Maison par la signature d'une « convention bilatérale » entre les donateurs et OVR, qui stipulera la promesse de donation, en attendant la résolution de certains problèmes juridiques actuellement en suspens, liés à la législation roumaine en phase d'« eurocompatibilité ». Elle s'est aussi engagée par rapport à l'ensemble du projet et, en premier lieu, celui de mettre l'argent actuellement récolté en priorité pour la rénovation du toit avant l'hiver.

Pour ce qui regarde les actions entreprises par OVR dans le cadre des *inondations*, dont les populations de plusieurs régions du pays ont été victimes, Francisc Giurgiu (président OVR-RO et OVR-I) a présenté une synthèse des informations disponibles, permettant de mettre en valeur les choix d'OVR, lors de ces tragiques événements à répétition. Il compte constituer un petit *Bulletin informatif* sur l'ensemble des actions menées par les différentes coordinations nationales/régionales. Il ressort dès maintenant que la société civile a un rôle important à jouer dans la prise de conscience effective de l'impact de l'homme sur son milieu. La façon dont les autorités roumaines ont réagi et géré les inondations est aussi révélatrice de l'ancienne conception des choses, de l'ancienne mentalité qui survit toujours : le déplacement de villages entiers, celui des populations dans des conditions dignes de pays en guerre. Chaque visite et chaque déplacement de ministre a provoqué des réactions de la société civile roumaine ; là aussi, la prise de conscience est effective !

L'évolution du bras de fer entre la population de *Roșia Montană*, la société minière et les autorités locales/nationales a pris un tour nouveau. Bloquée momentanément dans ses projets, la « Gold Corporation » a initié une nouvelle campagne publicitaire dans la presse locale pour sensibiliser la population et lui faire signer des lettres de reconnaissance et d'intérêt pour le nouveau projet déposé essentiellement à Bucarest. Ce lobbying pour faire signer des pétitions à des gens qui – souvent – ne comprennent pas la portée de leur acte, parce qu'ils ne connaissent pas bien la situation, permet de disculper le Gouvernement en disant que c'est la population qui désire le développement de ce projet. Des annonces publicitaires vont jusqu'à mentionner les dates et heures où ils présentent leur projet et où les gens peuvent signer la pétition ! Pour lutter contre cette politique agressive, Francisc Giurgiu a proposé que chaque coordination OVR signe une pétition pour marquer son mécontentement et son opposition face à la politique suivie dans ce domaine. La coordination OVR-CH a pris le relais et a transmis cette requête en proposant une façon concrète d'agir par l'envoi de la lettre de protestation contre les actions entreprises par la Gold Mining Corp. à Roșia

Montană, écrite en français par le Secrétariat, pour permettre aux différentes associations locales de prendre position contre ce qui se passe, sans devoir lire la longue lettre en roumain ou en anglais qui avait été proposée sur Internet.



Moulin du Tsâblo : Mme Myriam Bornet, Conseillère communale, représentant la Municipalité de Nendaz, Pascal Praz, Président d'OVR-CH et Francisc Giurgiu, Président d'OVR-I et OVR-RO, qui remercie la Commune de Nendaz pour son accueil [Photo Rose-Marie Koch]

Conseil d'administration OVR-I, à Paris

La rencontre suivante à Paris, les 9 et 10 septembre derniers, fut – à nouveau – conditionnée par les réactions, parfois épidermiques, provoquées par différents membres face à l'*implication de PVR dans le contexte OVR-I*. Les maladresses et les erreurs de certains, l'intransigeance et la politique de blocage d'autres, radicalisèrent encore davantage les positions des uns et des autres vis-à-vis de la nouvelle coordination belge, acceptée temporairement jusqu'à la prochaine Assemblée générale d'OVR-I. D'autant plus que la coordination néerlandaise (OVR-NL) n'a pas du tout admis la « neutralisation » de ses procurations lors de l'Assemblée de Nendaz et a demandé la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pour pouvoir en discuter. Le fait que, pour des questions de date, aucun représentant de PVR (Partenariat Villages Roumains) et d'OVR-NL n'avait pu être présent n'a pas arrondi les angles...

On ne peut passer sous silence le rapport de Francisc Giurgiu (président OVR-I et OVR-RO) concernant la *présence d'OVR au Conseil de l'Europe de Strasbourg*. Il y est allé à l'invitation d'OVR-France

avec la *Fondation de France* et Marie-Geneviève Gauthier, représentant l'*Association OVR-01*. Des échanges sur différents projets, sur les résultats obtenus sur le terrain dans différents pays européens – dont ceux obtenus par OVR en Roumanie – ont apporté des éléments qui pourraient permettre de recadrer nos activités : pourquoi des jumelages en Roumanie seulement et pas dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale ; interventions directes ou passant par d'autres intermédiaires ; interventions au niveau national ou au niveau régional (au sens géographique du terme) ; soutien privilégié à des petits projets pour le développement de structures locales, par le biais de micro-crédits, par exemple pour un petit artisan qui veut construire un atelier. Des projets de cette nature – présentés par OVR-RO, OVR-F ou d'autres – pourraient être soutenus par la *Fondation de France*. Ils méritent donc qu'on s'y attarde, outre les questions de fond qu'ils posent.

En l'absence de Christiane (prévue et excusée) et de Pierre-Daniel Béguin (pour des raisons de santé), on donna lecture d'un message transmis par eux, relatif aux conditions de la donation de la *Maison OVR* et au bénéficiaire de celle-ci : OVR-Roumanie et non OVR-International. Ces éléments feront l'objet d'une convention à passer devant notaire, en Roumanie. Elle prévoira aussi que, en cas de non respect des engagements d'OVR « *pour en faire un endroit de rencontre et d'échanges dynamiques* », tous les frais déjà investis seront remboursés à OVR – tels ceux pour la restauration du toit, par exemple – et « *les lieux mis à disposition d'une autre entité capable de réaliser un tel projet, afin de respecter la mémoire de l'humaniste ancien habitant des lieux* ». L'actuelle coordination OVR-RO a accepté le principe de cette donation. La Maison fera partie du patrimoine d'« OVR = future association/fondation roumaine ». De toute façon, c'est à OVR-RO de prendre la décision, après discussion avec les donateurs qui sont bien au courant de ces différences puisque, dans le cadre de leur partenariat, ils ont à la fois une association *et* une fondation.

Le nouvel état du rapport concernant les *interventions sur les inondations*, présenté par Francisc Giurgiu, montre que les solutions proposées par OVR-CH dans le département de Bacău, d'OVR-F dans le *județ* de Vrancea et d'OVR-NL dans le *județ* de Galați, ont été différentes de celles du Gouvernement roumain. Cela est dû à une approche fondamentale-

ment différente : OVR a toujours privilégié les contacts préalables pour pouvoir répondre aux besoins réels des familles. La vérification des informations, le contrôle de la distribution du matériel, la résolution des querelles liées à la jalousie ont figuré parmi les difficultés les plus fréquentes. Toutefois, un des grands problèmes actuels est l'absence de spécialistes pour diriger les travaux de reconstruction, sans parler du fait que la population veut souvent retourner sur le lieu de son ancienne habitation et sur son lieu de tra-



Inondations dans la vallée du Trotuş (BC) [Photo Christiane Béguin]

vail. Dans le *judeţ* de Dolj, par exemple, la préfecture a décidé de donner une surface de terrain et le matériel promis à chaque famille touchée, pour qu'elle puisse, elle-même, entreprendre les travaux avec l'aide de la famille et des amis. Les questions posées ont conduit à mettre en évidence les difficultés liées à l'affectation de l'argent (venant du Gouvernement par l'intermédiaire des *judeţ*), de l'approvisionnement en eau et de l'infrastructure routière ; l'électricité est souvent déjà opérationnelle. Elles confirment aussi qu'OVR intervient toujours dans des projets interstitiels.

Le bilan du premier projet « **Delta 60** » fut un réel succès au dire de ceux qui y ont participé. La descente du Danube de ses sources (en Allemagne) au delta fut une aventure humaine intéressante et riche, y compris au point de vue du réseau OVR. Le principe – rappelons-le – est d'être sponsorisé à raison de 1 € par kilomètre parcouru, la somme récoltée par chaque équipe servant à financer un projet en Roumanie. Des personnes extérieures s'y sont intéressées, non pas sous l'angle des partenariats locaux, mais pour les causes défendues et les thématiques proposées. Celle

de l'eau, les inondations et la déforestation, est commune aux régions habitées le long de la Meuse (en Belgique) et du Danube (en Roumanie et en Bulgarie). Si bien que la coordination belge OVR-CFB/DGB envisage des liens plus étroits entre les questions soulevées dans le *Contrat Rivière Haute-Meuse* et le prochain *Danube Day* pour permettre une sensibilisation plus concrète à ce thème des régions fluviales (*lit majeur – lit mineur*) colonisées par l'homme, ainsi que pour la 2^e édition du raid vélocipédique, du 20 juillet au 7 août 2007. Il faudrait aussi profiter de la synergie que pourrait apporter « Sibiu 2007 – capitale européenne de la culture » et renforcer les contacts que les membres des différentes coordinations OVR ont déjà dans ce cadre.

Les différents **projets Roms** retiennent aussi notre attention depuis plusieurs années. Dernièrement, un questionnaire a été envoyé par l'Agence nationale pour les Roms à chaque préfecture de Roumanie pour permettre de localiser les Roms, organisé avec l'aide de la société civile et des assistants sociaux des mairies. Il y a une certaine ambiguïté et de grandes différences entre les résultats obtenus et ceux des autres recensements déjà effectués, dont celui de 2002. La subjectivité des critères retenus en est la cause principale.

On peut passer par le biais des chefs de « communautés », qui posent, eux-mêmes, la question de leur appartenance « tsigane » aux différentes familles. Les Roms vont-ils se déclarer roumains ou non ? Vont-ils être reconnus et acceptés comme roumains ou non ?

L'ambiguïté principale réside aussi dans la confusion des termes utilisés : la nationalité n'est pas la citoyenneté ! La nationalité se réfère à une culture et à un passé vécu en commun et reconnu comme tel ; la citoyenneté se rapporte à un territoire et à des frontières qu'on appelle, à tort, « nationales ». Si on leur demande leur nationalité, les *Tsiganes* vont se déclarer Roms ; si on fait référence à leur citoyenneté, ils sont Roumains (pour autant qu'ils habitent en Roumanie!). Mais comme on parle d'*Etat-Nation*, on entretient la confusion et ces termes deviennent à géométrie variable, suivant le contexte dans lequel on les utilise.

Cette notion est importante pour le gouvernement roumain, dans la perspective de l'entrée dans l'Union européenne. L'« identification » est capitale pour les « communautés », mais il faut savoir dans quel

contexte on la situe. Parle-t-on de *familles* rom ou de *maisons* rom ? De « *gospodărie* » dans le sens de ménage et de foyer, ou dans celui de ferme ? Et comment comptabiliser alors ceux qui n'ont pas de terre ? Ces différents éléments, parmi d'autres, montrent une opposition et, finalement, une certaine contradiction entre les statistiques obtenues lors des différents recensements de la population et la vision qu'en ont les différentes mairies. Or c'est l'assistant social des communes qui a la meilleure vision de la question, puisque c'est lui qui travaille dans la durée, contrairement aux autorités politiques qui peuvent changer tous les 4 ans. L'implication politique est aussi forte parce que les aides sociales et l'argent qui vient des fonds européens sont proportionnés à l'importance de la population rom. Et le fait d'avoir déclaré peu de Rroms en 2002 se retourne maintenant contre les autorités roumaines !

Les expériences passées – pas toujours très positives – rencontrées par les membres des différentes associations OVR et le manque d'adéquation de nos actions actuelles doivent inciter les coordinations nationales/régionales à entrer davantage en relation avec les différents organismes qui s'occupent de cette problématique transfrontalière.

2007 sera une année charnière

Le Comité OVR-CH a voulu vous présenter un aspect des discussions actuelles dans le cadre de la coordination OVR-International, sans fard et sans dramatisation, en mettant en évidence l'essentiel des éléments abordés. L'importance des sujets touchés et le contexte particulier dans lesquels ils ont lieu actuellement devraient vous permettre de prendre conscience de l'enjeu présent. La simultanéité des questions que l'on se pose dans le cadre d'OVR-I, sur notre action passée, sur la situation actuelle et sur la façon d'envisager le futur de notre organisation, d'une part, et l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, d'autre part, n'est pas totalement l'effet du hasard !

Comme je le disais plus haut, bon nombre de choses vont (devoir) changer avec l'entrée de la Roumanie dans l'UE : des éléments, des situations, des façons de faire, sans parler du regard différent que l'on va porter sur ces nouvelles réalités. Certaines sont prévisibles et prévues, d'autres apparaîtront sans doute sous la forme de surprises inattendues, et peut-être pas toujours réjouissantes pour les Roumains !

Mais « *notre* » regard sur la vie rurale roumaine doit aussi s'adapter à cette situation nouvelle. Qu'elle le veuille ou non, l'association « *Opération Village Roumains* » doit accompagner ce virage *européen*, en

se remettant en question et en adaptant son action au contexte nouvellement créé. A commencer par se poser la question de sa pertinence et de son maintien, sous la forme actuelle (ce qui semble peu judicieux) ou sous une autre (une forme plus décentralisée vraisemblablement), voire sa disparition pure et simple (ce que certains ont déjà mis en pratique en cessant toute activité).

Cette remise en question semble avoir déjà commencé au niveau *OVR-International* – peut-être pas nécessairement pour les raisons que l'on pense au premier chef –, quand on voit l'évolution interne de différentes coordinations nationales et/ou régionales. Nous devons aussi nous poser la pertinence de cette « refondation » au niveau OVR-CH, tant au niveau de la coordination faîtière que de celle de nos différents partenariats locaux. Nous ne pouvons plus nous comporter maintenant comme nous le faisons il y a quinze ans !...

Que nous le voulions ou pas, nous ne pouvons plus agir avec une vision limitée à nos villages – même si une évolution s'est faite du *parrainage* de départ en un *partenariat* plus équilibré –, avec une action limitée à notre vision nationale/régionale de la perception des problèmes. Nous devons élargir notre champ de vision à la dimension internationale des problématiques actuelles et n'agir localement qu'après avoir pris conscience de la portée plus large de nos choix et de nos engagements. Comment peut-on aborder le sujet des Rroms, en se limitant aux problèmes posés dans « son » village, sans voir ce qui se passe ailleurs dans le județ et dans le pays ? Comment se limiter à la Roumanie, alors que les situations de base sont les mêmes dans tous les pays de l'Europe centrale et orientale, même si la tentative de résolution des problèmes est parfois fondamentalement différente ? N'est-ce pas justement parce que l'approche du problème n'a pas été globale qu'on n'a pas pu/voulu apporter de solution ? Il y a quelques décennies, on parlait déjà de la formule « Think global, Act local » (= il faut penser globalement et agir localement). Elle prêtait souvent à sourire parce qu'on n'en percevait pas toute la portée... ou qu'on ne voulait pas entrer en matière, parce qu'il fallait remettre en cause les engagements pris et les choix faits antérieurement !

2007, année charnière, disions-nous ?... La Roumanie ne sera plus comme avant. Mais OVR ne pourra/devra plus être comme avant non plus !

Hubert ROSSEL

Voyage d'étude à Bucarest

En 2005, huit étudiantes de deuxième année de l'Ecole sociale de Lausanne (EESP) sont parties pour une semaine à Bucarest, accompagnée d'un éducateur à la retraite. Entre Budapest et ailleurs, le choix a été vite fait, l'une des étudiante, Nathalie Senn, connaissant la Roumanie, où elle s'est rendue à plusieurs reprises pour le partenariat OVR Crissier – Boișoara – Sâmbăta de Sus. Le groupe a ainsi pu profiter des contacts de Claudine Oneyser et Rose-Marie Koch à Bucarest et à Berne (visa pour une étudiante camerounaise obtenu quelques heures seulement avant l'envol...). Les étudiantes nous livrent ici leurs impressions



Les enfants des rues à l'école de cirque [Photo Nathalie Senn]

Le choix : Nous nous sommes vite rendu compte que la Roumanie, malgré les aspects financiers, nous offrait énormément de contacts possibles, qui plus est en français ! La vie roumaine nous était, pour la plupart, inconnue, elle éveillait notre curiosité.

La capitale : Arpenter les rues et « rencontrer des yeux » les habitants ou la réalité de ceux-ci. Le contraste est impressionnant. Des grands blocs de bâtiments alignés, les uns sur les autres, au bord desquels des femmes vendent leurs quelques produits. Et, quelques stations de métro plus loin, des grands édifices luxueux nous sautent aux yeux...

Un des objectifs, durant cette journée de vadrouille, est de voir une réalité de vie de la capitale de la Roumanie. Voir la réalité, la vraie, rejoindre les personnes où elles vivent à leur façon et non pas à la façon prémâchée pour touristes ! Pourquoi en effet peindre en blanc, la réalité ? Ou pourquoi, comme nous avons pu le constater, nous présenter des enfants « performants », bien habillés avec des vêtements qui leur ont été prêtés pour l'occasion ? Est-ce que l'enfant aux vêtements superbes est plus digne d'être regardé, apprécié, écouté, que

l'enfant en haillons ? Un feu bouillonne en nous. Roumanie, si nous voulons te rencontrer, ce c'est pas parce que tu te montres ou dis belle, mais davantage parce que nous te trouvons belle, belle dans tes modes de vie, dans ta force intérieure...

Les homologues roumains : Plutôt roumaines, les hommes s'intéressant autant à notre métier que dans notre classe (6 hommes pour 22 femmes). En Roumanie, notre métier d'éducateur, comme nous le connaissons, n'existe pas. C'est pourquoi nous rencontrons des assistants sociaux (AS). Leur formation dure aussi trois ans, mais ne comporte pas de stages pratiques... Le bâtiment que nous avons visité a été construit à l'aide des salaires des professeurs très généreux pendant deux ans, l'aide de l'Etat étant insuffisante. Les élèves ont aussi aidé à la construction. Notre hôte, Madame Mihaela Cozarescu, professeur, nous a parlé de cette motivation de certains Roumains à vouloir développer les métiers du social, le besoin étant crucial. Dans la discussion qui suivit, nous avons eu l'impression que les AS parlaient peu de leurs études ou de leur futur métier. Ceci peut-être parce qu'une partie d'entre elles ne vont jamais exercer leur profession, le salaire étant ridiculement bas. Ou est-ce que les étudiantes ne voulaient pas noircir l'image déjà ternie de leur pays avec ses multiples soucis ? Ce qui est certain, d'après elle, est qu'en ce moment il y a très peu de débouchés dans le social. Ceci d'une part à cause d'un manque de postes existants, d'autre part parce que le métier d'assistant social est très peu valorisé, voire inexistant.

Le centre de jour de l'Association Parada : Notre souci bien suisse d'arriver à l'heure était bien inutile en ce dernier jour de la semaine. Nous étions très excités d'enfin peut-être rencontrer le mythique fondateur de la Fondation Parada, le clown Miloud. Arrivés au Centre de jour, un bâtiment tout neuf et très coloré, destiné aux enfants des rues, la baffe fut de taille, car notre cher clown avait oublié de transmettre notre visite à ses collaborateurs, malgré tout un planning prévu sur toute la journée. L'Accueil chaleureux par les enfants nous a redonné le moral et, comme en Roumanie « nici problemă », des collaborateurs ont pris le temps pour nous faire une exposé très complet. La Fondation Parada est

une organisation non gouvernementale roumaine qui a été fondée par un français nommé Miloud. A ses débuts, ce clown de profession faisait du cirque avec des enfants des rues afin de les sortir de leur misère affective. Peu à peu l'association s'est développée pour devenir aujourd'hui un pilier de la défense des enfants des rues de Bucarest. Il existe de nombreux projets différents, tels que des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique face au problème des enfants des rues, dont un sous forme de spectacles lors de fêtes qui se déroulent sous la direction de l'UNICEF. Il y a un centre mobile d'assistance sociale de nuit avec une intervention sociomédicale d'urgence. Des projets d'hébergement ainsi que des appartements sociaux ont pour objet la réintégration dans la société de jeunes. Il existe

la vie et leur faire changer de comportement en leur redonnant envie de retourner à l'école. Ils passent la journée au centre, font des jeux, un peu de cirque, de l'école et, le soir, retournent dans la rue et dorment dans les bouches de métro où il fait plus chaud et sniffent la colle pour oublier leur misère. C'est un lieu très touchant avec des enfants qui ont l'air si innocents. Comment peut-on en arriver à une telle misère? C'est un problème énorme en Roumanie. Pour entrer dans l'Union Européenne, le gouvernement va fermer tous les foyers pour enfants et jeunes, ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait plus d'enfants des rues... Triste avenir pour ces jeunes...

L'école de cirque de Parada : L'école de cirque, que nous visitons et dont nous avons eu l'opportunité de

suivre le cours, est fréquentée gratuitement par environ 25 enfants âgés de 7 à 20 ans. En ce vendredi, ils sont trois. Les participants viennent soit le matin, soit l'après-midi, selon leur horaire d'école ordinaire. Afin que les enfants prennent part au cours régulièrement, un contrat moral a été instauré : ils ont le droit de s'absenter au maximum trois fois durant 6 mois. L'école de cirque semble pionnière dans le sens où elle accueille tsiganes et "blancs" sans distinction, alors que peu nombreux sont les lieux qui le font. De même, des jeunes du centre de jour de Parada fréquentent l'école. Les professeurs n'ont pas de formation, mais ont de l'expérience. Deux



Les enfants des rues à l'école de cirque [Photo Nathalie Senn]

également un service de soutien aux familles en difficulté, ainsi qu'un service de formation et d'intégration professionnelle.

Le centre est un petit coin de bonheur au milieu d'un quartier défavorisé de Bucarest et tout près de chez le Père Francis. La maison, qui a été entièrement rénovée, est faite de nombreuses couleurs différentes et même les carrelages dans les salles de bain égalaient le lieu. Il est ouvert de 9h30 à 20h00 tous les jours. Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner et une douche en arrivant. L'objectif du centre est que ces enfants et jeunes de la rue retrouvent confiance en eux, afin de pouvoir un jour construire une vie sociale. Les collaborateurs veulent leur montrer une autre facette de

cascadeurs responsables des acrobaties, une actrice roumaine, un

membre ayant collaboré avec le Cirque du Soleil, deux professeurs responsables de la musique font partie de l'équipe d'accompagnants. Ainsi, les enfants sont préparés à tous les arts du cirque. Pour nous, groupe d'étudiants, c'est la première fois véritablement que nous pouvons participer avec des enfants et non seulement les voir faire. Apprendre les jeux de clown, trouver son équilibre sur un grand ballon (et ce n'est pas évident, croyez-en les grimaces sur les photos), maîtriser le diabolo, naviguer de gauche à droite sur la rolabola, jongler avec balles et cerceaux. Bref, le programme est vaste, interactif, captivant, riche... Et en participant, des contacts peuvent plus facilement se tisser. De plus, nous avons la chance d'être enseignés autant par le

professeur de l'école que par les élèves eux-mêmes. Qu'ils puissent se sentir valorisés, en nous montrant ce qu'ils savent faire et en nous le transmettant, est sans doute important pour eux. D'autant plus, lorsque nous connaissons leur histoire de vie qui n'a pas toujours été 'rose'. Dans le monde de l'éducation, souvent nous voulons donner..., mais nous faisons ici l'expérience que recevoir semble aussi important. Recevoir, c'est donner à l'autre la possibilité d'être un donnant. Et être un donnant, c'est encore, semble-t-il pour beaucoup d'enfants, quelque chose qu'ils n'ont pas (ou si peu) l'occasion d'expérimenter.

La conclusion : Nous avons vécu un voyage riche en émotion et en rencontre de toutes sortes. Notre objectif de départ, à savoir celui d'effectuer un voyage basé sur le partage, que ce soit des expériences, des vécus, des rencontres, des témoignages, a pu se maintenir durant tout le voyage. Il a été enrichissant d'échanger avec les gens du pays, de partager nos ressemblances et nos différences. Sur un plan plus personnel, ce voyage nous

a permis de développer des capacités, des compétences propres à la vie de groupe, que ce soit le partage, l'écoute, la négociation, la répartition des tâches... Et ces expériences nous seront utiles pour tout ce que nous entreprendrons par la suite. D'un point de vue professionnel, nous avons pu identifier, partager et comparer notre pratique avec celle d'un autre pays où la culture et les moyens sont différents des nôtres. Nous nous sommes même retrouvés à discuter des difficultés communes que nous rencontrons, liées à notre profession et à la reconnaissance de celle-ci par l'Etat. Centaines de personnes nous ont aussi appris que sans moyen financier, les gens devaient beaucoup plus se battre et s'allier entre elles, plutôt que d'agir chacune de leur côté. Cette expérience restera un magnifique souvenir dans l'esprit de chacun d'entre nous et nous aura appris bien plus sur la vie que ce que l'on peut nous enseigner dans notre école.

Pour conclure, une citation d'un Roumain : "*Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on est con*" !



Le prix « Médicis étranger » à Norman Manea

Le jury MEDICIS étranger a décerné son prix 2006 à Norman Manea pour son ouvrage *Le Retour du hooligan - Une vie*. En succédant ainsi à Orhan Pamuk et à Paul Auster il se trouve en très bonne compagnie. Le livre a aussi été distingué en Espagne en 2005.



Le livre a été écrit à l'occasion d'un retour en Roumanie en 1997. En effet si Norman Manea, né à Suceava (Bucovine) en 1936, est resté en Roumanie jusqu'en 1986, il vit actuellement à New-York. Aussi de l'histoire de la Roumanie a-t-il connu tous les avatars, le tout premier se situant très tôt, pour ses cinq ans, quand il fut déporté avec sa famille en Transnistrie.

Ecrit en roumain, sa langue maternelle, on peut imaginer que le livre traite de l'exil, de la nostalgie, et de la littérature. [R.M.]

Le retour du hooligan - Une vie

(Intoarcerea huliganului)

Traduit du roumain par Nicolas Veron avec la collaboration d'Odile Serre

Seuil Fiction & Cie, 454 pages

Autres titres en français du même auteur : *Le Bonheur obligatoire*, *Points poche*, *Le Thé de Proust*

(Source : www.Roumanie.com)

Annonces

Concerts de Noël

Les *Cantores Amicitiae* de l'Académie Eminescu de Iasi, chanteront à **Vevey** au Centre commercial St-Antoine le **mardi 5 décembre** à 14 h00 – 15h00 – 16h30 – 17h30 chaque fois 20-25 minutes

Le *Chœur Psalmodia Transylvanica* 13 choristes issus de la Faculté orthodoxe de l'Université de Cluj, chanteront des chants de Noël ainsi que liturgique et populaires de Roumanie le **mardi 21 novembre** à 20h00 en l'église des **Breuleux**

L'idée cadeau



Le DVD « Des églises fortifiées en Transylvanie – Un itinéraire plein de merveilles » pour votre plaisir et tout en contribuant à la restauration de l'église fortifiée médiévale d'Axente Sever/Frauendorf/-Froua peut être commandé au prix de Fr. 20.- (+ frais d'envoi) auprès de Hubert Rossel tél./fax : 024 430 14 32, Courriel : h.rossel@prossel.com



2007

Cyclo-raïd le long du Danube
Donaueschingen (D) 22 juillet –
11 août Delta (RO)

Des informations détaillées concernant l'organisation, l'hébergement, les modalités et les frais de participation sont maintenant disponibles sur le site www.villagesroumains.be Renseignements pour les participants suisses auprès du secrétariat OVR-CH.

OVR-CH Assemblée générale 2007

La Ville de Morges et les Amis de Ciolpani nous accueilleront

le samedi 21 avril
au Centre «La Longeraie».

Votre Comité attend avec intérêt vos propositions et suggestions pour que cette journée soit un événement utile pour la poursuite de votre coopération avec votre partenaire

